

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2013

Publication : 03/06/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 16 MAI 2013

DECISION

Numéro 13 – 05 – 039

Décision 4 : Transfert en pleine propriété de bâtiments et de terrains auprès du SDIS.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 avril 2013, s'est réuni le jeudi 16 mai 2013 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Comme le conseil d'administration l'a décidé, le SDIS sollicite le transfert en pleine propriété des bâtiments existant lorsqu'il a engagé des travaux de rénovation ou de restructuration. Il sollicite également cette procédure concernant le terrain d'assiette lorsqu'un nouveau bâtiment est construit.

La procédure s'effectue de deux manières :

✧ *Par un acte notarié* : Cette procédure est retenue pour toute transaction avec une autre collectivité publique lorsqu'un règlement de copropriété est nécessaire (parties communes).

✧ *Par un acte administratif* : Cette alternative est utilisée dans les autres cas. Elle présente l'avantage d'être moins onéreuse puisqu'il convient de régler uniquement l'enregistrement à la conservation des hypothèques.

Le bureau a lors examiné les propositions suivantes :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2013

Publication : 03/06/2013

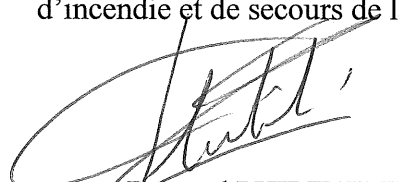
<i>Nom du centre d'incendie et de secours</i>	<i>Opération en cours de réalisation ou réalisée</i>	<i>Procédure envisagée</i>
Saint-Just-Saint-Rambert	Réalisation d'un nouveau centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du terrain d'assiette
Charlieu	Réalisation d'un nouveau centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du terrain d'assiette
Saint Etienne le Berland Roche	Restructuration du centre d'incendie et de secours	Acte notarié établi par Maître Cellard pour le transfert en pleine propriété du bâtiment (gestion de la route qui donne accès au centre et aux locaux de la ville de Saint Etienne)

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau autorise le Président à signer l'ensemble des pièces concernant les procédures transfert de propriété indiquées ci-dessus concernant les centres d'incendie et de secours de Saint-Just Saint Rambert et Charlieu. Il est autorisé également à signer un acte notarié avec Maître Cellard pour le transfert en pleine propriété du bâtiment abritant le centre d'incendie et de secours de Saint Etienne Le Berland Roche.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT